MODÈLE 2016

FOREZ-BENNES

ANNEXE 3

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE D'UN PTAC SUPERIEUR A 3,5 TONNES

DATE DU CONTRÔLE :	13 juillet 2016
N° DE CONTROLE :	CCB00118
CARROSSIER (nom et adresse):	FOREZ-BENNES B.P. 121 42603 MONTBRISON
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	15 avril 2019 (voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

(D 1) Marque : ISUZU
(D 2) Type Variante Version : N2R 85E BBABAA0074CC
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : JAANMR85EF7101685
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 5500
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : 9000
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 3615
(G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : 3540
(J 1) Genre national (3) : VASP
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (3) : BOM
(P6) Puissance admininistrative (CV) : 8
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 3

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (U 1), (U 2), (V 9)

DIMENSIONS : Longueur : L = 4,76 m Largeur : l = 1,90 m Surface L x l = 9,04 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :
Je soussigné, carrossier, certifie :
• Disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.321-15 du code de la route ;
• Avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;
• Que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
- le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation ;
- le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
- le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
 - dans le certificat de conformité (1) ;
 - ~~dans l'accord fourni par son service technique (1) ;~~

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé autre que ceux cités dans l'annexe XII de l'arrêté du 19 juillet 1954 susvisé ;
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie (J3).

Fait à MONTBRISON
Le 13 juillet 2016
Signature et cachet du carrossier qualifié

FOREZ BENNES
B.P. 121
42603 MONTBRISON CEDEX
Téléphone 04 77 96 69 69
SIRET 402 561 484 00013

(1) rayer la ou les mentions inutiles
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet.
(3) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules.